

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 24/10/2024 - B2024/056439 - 2001 B 02213 - 437 966 799 - ALPHA AUDIT ET
CONSEIL

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2023 12			Exercice N-1 30/06/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	11 774	11 422	352	861	509	59.10
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	11 774	11 422	352	861	509	59.10
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens	46 003		46 003	79 865	33 862	42.40
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	148 470	20 575	127 895	115 329	12 566	10.90
	Autres créances	27 534		27 534	95 862	68 328	71.28
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	68 404		68 404	13 036	55 367	424.72
	Charges constatées d'avance (3)				2 807	2 807	100.00
	Total III	290 411	20 575	269 836	306 900	37 064	12.08
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	302 186	31 997	270 188	307 760	37 572	12.21

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/06/2023	12	Exercice N-1 30/06/2022	12	Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 8 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	8 000		8 000			
	Réserves						
	Réserve légale	800		800			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	1 767		1 427		339	23.77
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	37 484		26 339		11 145	42.31
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	48 051		36 567		11 484	31.41
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	45 000				45 000	
	Total III	45 000				45 000	
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	60 514		37 686		22 828	60.57
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
Comptes de Régularisation	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 196		183 081		139 886	76.41
	Dettes fiscales et sociales	56 211		40 603		15 609	38.44
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	166		923		757	82.02
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	17 050		8 900		8 150	91.57
	Total IV	177 137		271 194		94 056	34.68
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	270 188		307 760		37 572	12.21

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

177 137

271 194

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N° 30/06/2023 12			Exercice N-1 30/06/2022 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	348 416		348 416	285 265		63 151	22.14
Chiffre d'affaires NET	348 416		348 416	285 265		63 151	22.14
Production stockée			33 862	68 765		102 627	149.24
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation				19 089		19 089	100.00
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			23			23	
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)			314 578	373 119		58 541	15.69
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			85 406	247 683		162 276	65.52
Impôts, taxes et versements assimilés			1 524	1 874		350	18.67
Salaires et traitements			112 684	71 644		41 039	57.28
Charges sociales			22 643	13 558		9 084	67.00
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			509	1 072		563	52.55
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			2 500	6 300		3 800	60.32
Dotations aux provisions			45 000			45 000	
Autres charges				0		0	100.00
Total des Charges d'exploitation (II)			270 265	342 132		71 866	21.01
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			44 312	30 987		13 325	43.00
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2023	12	30/06/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)						
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		44 312		30 987	13 325	43.00
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		6 828		4 648	2 180	46.90
Total des produits (I+III+V+VII)		314 578		373 119	58 541	15.69
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		277 093		346 780	69 686	20.10
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		37 484		26 339	11 145	42.31

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
· Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/I)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

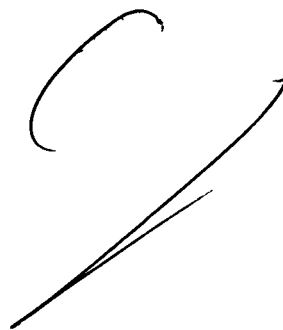
Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

· Cf Dossier Fiscal



ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	8.0000	1 000			1 000

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art 831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 000
Dettes fiscales et sociales	18 376
Total	24 376

Charges et produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	17 050
Total	17 050

ALPHA AUDIT ET CONSEIL
Société à responsabilité limitée
Au capital de 8 000 Euros
Siège social : 31 rue Antoine Roybet
69740 GENAS
437 966 799 R.C.S. LYON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 30 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois
Et le 30 novembre,

La société ALPHA COMPTA LYON EST¹, associée unique représentée par *Monsieur Gilles GALLEGO*,

A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le **30 JUIN 2023** ont été établis par Monsieur GILLES GALLEGO, gérant non Associé.
- Les comptes annuels de l'exercice et le rapport de gestion ont été adressés à l'Associée Unique, dans les cinq mois de la clôture de l'exercice clos le **30 JUIN 2023**
- L'inventaire a été tenu à la disposition de l'Associée Unique au siège social.
- Le rapport spécial établi par **Monsieur Gilles GALLEGO**, cogérant non Associé, relate les conventions visées à l'article L 223-19 du code du commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

A PRIS LES DECISIONS CI-APRES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le **30 JUIN 2023**,
- Affectation du résultat,
- Constatation des conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce.
- Constations des dépenses et charges non déductibles conformément à l'article 223 quater du C.G.I.
- Pouvoirs pour formalités.

¹ ALPHA COMPTA LYON EST – SARL au capital de 340.000 euros ayant son siège social à GENAS (69740)
31 rue Antoine Roybet, immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 788 935 385



PREMIERE DECISION

L'Associée Unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le **30 JUIN 2023**, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés. L'Associée Unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Associée Unique donne au gérant quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice s'élevant à 37 484,21 euros de la façon suivante :

- 37 000 à titre de dividendes à l'associé unique
- 484,21 euros au poste « autres réserves ».

L'Associée Unique confirme en outre que les distributions intervenues au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

EXERCICE CLOS AU	MONTANT
30 06 2022	26 000 €
30 06 2021	54 000 €
30 06 2020	40 000 €

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L.223-19 du Code du Commerce, l'Associée Unique rappelle les conventions réglementées qui ont été passées ou renouvelées par lui, directement ou indirectement, durant l'exercice, lesquelles seront portées au registre des décisions de l'Associée Unique en annexe au présent procès-verbal.

QUATRIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Associée Unique prend acte qu'au cours de l'exercice écoulé, aucune somme n'a été réintégrée dans le résultat fiscal au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

CINQUIEME DECISION

L'Associée Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal, en vue d'effectuer toute formalité légale de publicité.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé l'Associée Unique, et consigné sur le registre de ses décisions.

P° L'Associée Unique,
Monsieur Gilles GALLEGO



ALPHA AUDIT ET CONSEIL
Société à responsabilité limitée
Au capital de 8 000 Euros
Siège social : 31 rue Antoine Roybet
69740 GENAS
437 966 799 R.C.S. LYON

ANNEXE AU PROCES VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 30 NOVEMBRE 2023
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023
Conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce

CONVENTION AVEC MONSIEUR GILLES GALLEGO – gérant

- Il a alloué à Monsieur Gilles GALLEGO, cogérant, une rémunération à hauteur de 30.000 € au titre de l'exercice.

La société a pris en charge ses frais de voyages et déplacements sur justificatifs.

Le compte courant de Monsieur Gilles GALLEGO, cogérant, ouvert dans les livres de la société, s'élevait à la clôture de l'exercice, à la somme de 60 514 euros et n'a pas été rémunéré.

La gérance,
Monsieur Gilles GALLEGO

